

**PROCES-VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE VALLIERES-LES-GRANDES**  
**Vendredi 16 octobre 2020 à 20h00**

Convocation : 8 octobre 2020.

**Présents** : AUGU Pierre-Jean, BARBAN Catherine, BARBOUX Hervé, BIGOT Benoît, BOIRON Christian, DORLÉANS Thierry, DUBREUIL Jean-Paul, LACROIX Éric, LE FRÊNE Patrick, METIVIER Fabien, RAUNET Nathalie, VIGNAUD Jean-Luc.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Procurations** : AUBERT Lolita pouvoir à LACROIX Éric, LORTHIOS Claudette pouvoir à LE FRÊNE Patrick

**Absents** : /

M BIGOT Benoît a été nommé secrétaire à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

Désignation d'un secrétaire de séance,

**DECISIONS**

- 1- Ressources humaines : création d'un poste de Rédacteur Principal de 1ère classe, suppression d'un poste de rédacteur principal de 2ème classe – mise à jour du tableau des effectifs,
- 2- Finances : Création de 2 secteurs d'activité pour l'assujettissement à la T.V.A. du bâtiment commerce et local artisanal et du bâtiment abritant un atelier culinaire et un gîte de groupe, immatriculation des secteurs,
- 3- Instances Communales : Ajustement des thèmes des commissions communales,
- 4- Voirie : mise aux normes de l'adressage des lieux dits,
- 5- Eau : Travaux de curage du plan d'eau,
- 6- Demande de subvention DETR 2020 rénovation chauffage de la salle associations.

**INFORMATIONS**

- 7- Décisions prises depuis le dernier conseil,
- 8- Eglise : sécurisation de la chaire,
- 9- Hydrocurage du pont et des buses du Lavoir,
- 10- Points chantiers de construction et de rénovation,
- 11- Comptes-rendus des commissions,

\*\*\*\*\*

Une minute de silence est observée à l'ouverture de la séance en mémoire à Monsieur Samuel PATY, enseignant à Conflans-Sainte-Honorine, assassiné ce même jour lors d'un acte terroriste à cause des valeurs qu'il enseignait.

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal du 18 septembre 2020 est adopté à l'unanimité

**1 - CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.**

*Monsieur Le Maire indique aux conseillers que Monsieur GUIBON Franz, Secrétaire de Mairie, peut bénéficier d'une promotion d'avancement de grade dans le cadre de sa progression de carrière. Monsieur LE FRÊNE, 1<sup>er</sup> adjoint, précise que Monsieur GUIBON peut bénéficier de cet avancement de grade depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et que la procédure a été initiée alors qu'il était Maire afin solliciter l'avis de la Commission Administrative paritaire qui est obligatoire. Un avis favorable a été reçu récemment et Monsieur Le Maire propose de créer un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe afin de nommer l'intéressé à ce grade.*

*Une mise à jour du tableau des effectifs pour la suppression d'un certain nombre de postes vacants sera faite ultérieurement, après réception de l'avis du Comité Technique qui vient d'être sollicité.*

**Délibération n° 2020/50**

<b>Nombre de Membres en exercice :</b>	<b>14</b>	<b>Votes Pour :</b>	<b>14</b>
<b>Nombre de Membres présents :</b>	<b>12</b>	<b>Votes Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>14</b>	<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Monsieur le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe pour assurer les missions de Monsieur Guibon Franz, Secrétaire de Mairie. Monsieur Le Maire propose également de modifier le tableau des effectifs suite à cette création de poste et indique que la suppression des postes non occupés doit faire l'objet d'un avis préalable du comité technique. Le comité technique a été saisi pour « nettoyer » le tableau des effectifs.

**Vu** la Loi N° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 et 34,

**Vu** l'avis de la commission administrative paritaire rendu le 24 septembre 2020,

**Considérant** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

**Considérant** le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 1<sup>er</sup> mars 2019

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal*

**DECIDE**

La création, à compter du 16 octobre 2020, d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe.

**MODIFIE**

Le tableau des effectifs comme suit :

Filière	Grades	Temps de travail	Postes ouverts au 01/03/2019	Postes ouverts au 16/10/2020
Adm	Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe	35h		1
	Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	35 h	1	1
	Rédacteur	35 h	1	1
	Adjoint administratif territorial 2 <sup>ème</sup> classe	20/35 <sup>ème</sup>	1	1
	<b>Sous-Total</b>		<b>2</b>	<b>4</b>
Tech	Adjoint technique territorial 2 <sup>ème</sup> classe	35h	2	2
	Agent de maîtrise principal	35h	1	1
	<b>Sous-Total</b>		<b>3</b>	<b>3</b>
Admin	Adjoint territorial d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	10.36/35 <sup>ème</sup>	1	1
	<b>Sous-Total</b>		<b>1</b>	<b>1</b>

**DIT**

Que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice.

**2 - CREATION DE 2 SECTEURS D'ACTIVITE POUR L'ASSUJETTISSEMENT A LA TVA**

*Monsieur Le Maire propose la création de 2 secteurs d'activité pour l'assujettissement à la TVA pour la construction du bâtiment abritant un local commercial et un local artisanal ainsi que sur les travaux de rénovation de la prévôté pour l'atelier culinaire et le gîte de groupe. Cette délibération vient compléter celle de 2019 (2019/89) qui évoquait la création de 2 services individualisés pour les mêmes bâtiments.*

**Délibération n° 2020/51**

<b>Nombre de Membres en exercice :</b>	<b>14</b>	<b>Votes Pour :</b>	<b>14</b>
<b>Nombre de Membres présents :</b>	<b>12</b>	<b>Votes Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>14</b>	<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

Afin de pouvoir récupérer la T.V.A. sur la construction du bâtiment abritant un local commercial et un local artisanal ainsi que sur les travaux de rénovation de la prévôté pour l'atelier culinaire et le gîte de groupe, Monsieur le Maire propose au conseil municipal la création de 2 secteurs d'activité qui feront l'objet d'une immatriculation distincte de celle la commune. Cet assujettissement à la TVA permettra de récupérer la TVA plus rapidement qu'avec le FCTVA versé avec 2 années de décalage.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal*

**DECIDE**

La création de 2 secteurs d'activité :

Secteur 1 : bâtiment commerce et local artisanal

Secteur 2 : bâtiment atelier culinaire et gîte de groupe

**AUTORISE**

Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier y compris pour l'immatriculation des secteurs d'activité.

**3 - AJUSTEMENT DES THEMES DES COMMISSIONS COMMUNALES**

*Monsieur Le Maire explique que les commissions Social, Jeunesse et Culture et Citoyenneté, Communication, Cérémonies, Evènementiel ont exprimés le souhait d'intervertir certains thèmes pour une meilleure cohérence des champs d'actions Les membres ne changeant pas.*

**Délibération n° 2020/52**

<b>Nombre de Membres en exercice :</b>	<b>14</b>	<b>Votes Pour :</b>	<b>14</b>
<b>Nombre de Membres présents :</b>	<b>12</b>	<b>Votes Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>14</b>	<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

A la demande des commissions concernés, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajuster les thèmes de la commission Social, Jeunesse et Culture et de la commission Citoyenneté, Communication, Cérémonies, Evènementiel.

A l'usage, certains thèmes nécessitent d'être basculer de l'une à l'autre des commissions pour une meilleure cohérence des champs d'action.

La commission Social, Jeunesse et Culture aborderait les thèmes suivants : Enfance/Jeunesse, Social et Citoyenneté tandis que la commission Citoyenneté, Communication, Cérémonies, Evènementiel travaillera sur : Communication, Cérémonies, Culture, Sports, Evènementiel et Relations aux associations.

Les membres de ces commissions restant inchangés.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal*

**APPROUVE**

La modification des thèmes des 2 commissions comme suit :

- Social, Jeunesse et Culture devient **Enfance/Jeunesse, Social et Citoyenneté**
- Citoyenneté, Communication, Cérémonies, Evènementiel devient **Communication, Cérémonies, Culture, Sports, Evènementiel et Relations aux associations**

**DIT**

Que les membres respectifs de ces commissions restent inchangés à la composition initiale

**4 - MISE AUX NORMES DE L'ADRESSAGE DES VOIES POUR LES LIEUX-DITS**

*Monsieur Le Maire rappelle le travail effectué par les élus depuis le dernier conseil pour rencontrer les administrés concernés par ce dossier et les remercie. La mise aux normes des voies des lieux-dits de la commune est obligatoire et indispensable afin de faciliter l'identification des habitations ou terrains pour les services de secours et les services publics.*

*Monsieur Boiron demande si les plaques de rue seront fournies ? Monsieur Le Maire indique qu'elles seront fournies et posées par la mairie ; Madame Raunet demande si les numéros doivent être mis en évidence ? Monsieur Le Maire répond que oui et que des instructions seront données lors de la distribution ; Monsieur Dubreuil demande si personne ne s'est opposé aux changements ? Monsieur Le Maire répond que non et que les rencontres préalables ont été appréciées par les habitants concernés ; Monsieur Augu demande si les données GPS vont être mises à jour ? Monsieur Le Maire indique qu'un protocole strict est appliqué et qu'à terme les données GPS seront mise à jour.*

**Délibération n° 2020/53**

<b>Nombre de Membres en exercice :</b>	<b>14</b>	<b>Votes Pour :</b>	<b>14</b>
<b>Nombre de Membres présents :</b>	<b>12</b>	<b>Votes Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>14</b>	<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de mettre aux normes les voies des lieux-dits de la commune afin de faciliter l'identification des habitations ou terrains pour les services de secours et les services publics tels que la poste ou les fournisseurs d'énergie et de télécommunications. Chaque adresse doit comporter une dénomination de voie et un numéro. Le numéro de rue est attribué par arrêté municipal. La commune apposera les plaques de rue et fournira les numéros pour les habitations.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal*

**APPROUVE**

Les nouvelles dénominations des voies pour les lieux-dits telles que proposées en annexe

**DIT**

Que les plaques de rue seront posées par la commune et les numéros fournis pour les habitations.

**5 - CURAGE DU PLAN D'EAU**

*Monsieur Le Maire indique qu'une décision urgente a été prise en accord avec la commission eau afin de lancer les travaux de curage du plan d'eau pendant que celui-ci était quasiment vide et avant que le terrain ne soit impraticable. Malheureusement les travaux ont été interrompu par la météo au bout d'une journée.*

*Monsieur Bigot demande quand est prévue la poursuite du curage ? Monsieur Le Maire répond que pour l'instant le terrain est impraticable et que le choix de l'entreprise était conditionné par la disponibilité de cette dernière ce qui a pris du temps pour trouver une entreprise disponible immédiatement. Monsieur Le Maire indique que le terrain a été balisé et que les riverains l'ont alerté sur l'accès de jeunes au fond du plan d'eau. LA suite du chantier sera décidée par la commission eau ; Monsieur Bigot trouve le tarif élevé pour une journée de travail. Monsieur Dubreuil indique que l'interruption a fait augmenter le coût du fait de la mise en place pour une seule journée de travail et les dédommagements pour intempérie du 2<sup>ème</sup> jour, puisque les camions sont venus mais n'ont pas pu travailler. Monsieur Le Maire indique que la moitié des indemnités d'intempéries ont été prises en charge par l'entreprise Allouard Kevin SARL et qu'environ 1/3 du curage est effectué ; Monsieur Boiron souligne que si la reprise des travaux se fait après la réalisation du parking du commerce cela va poser problème et risque de dégrader ce dernier. Monsieur Le Maire répond que la surface sera réparée si besoin mais que la suite du chantier de curage sera prise en compte pour la création du parking.*

**Délibération n° 2020/54**

<b>Nombre de Membres en exercice :</b>	<b>14</b>	<b>Votes Pour :</b>	<b>14</b>
<b>Nombre de Membres présents :</b>	<b>12</b>	<b>Votes Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>14</b>	<b>Abstention :</b>	<b>1</b>

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en accord avec les membres de la commission eau, il a été décidé, en urgence, de procéder au curage du plan d'eau qui avait été vidé durant l'été pour essayer d'éliminer les herbes présentes. Les travaux ont été interrompus par la météo et reprendront dès que possible.

La première tranche a été faite pour un montant de 4 436 euros HT par l'entreprise ALLOUARD Kévin SARL

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal*

### **APPROUVE**

Les travaux réalisés et autorise Monsieur Le Maire à mandater la dépense de 4 436 euros HT à l'entreprise ALLOUARD Kévin SARL

### **DIT**

Que les crédits seront inscrits au budget de la commune.

## **6 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RENOVATION DU CHAUFFAGE DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS - DETR 2020**

*Monsieur Le Maire indique que dans le cadre du plan de relance du gouvernement un supplément de dotation serait disponible pour les collectivités dans le cadre de la DETR. Monsieur Le Maire propose de solliciter une aide pour la réfection du chauffage de la salle des associations.*

*Monsieur Dubreuil trouve que c'est une dépense excessive car cette salle ne rapporte rien à la commune.*

*Monsieur Vignaud indique que dès que tous les devis seront reçus, la commission bâtiment se réunira. Monsieur Le Maire précise que la demande de subvention n'engage pas la commune à faire les travaux à l'identique du devis qui a servi de base pour cette demande. Monsieur Métivier rajoute que la commission proposera et le conseil décidera.*

### **Délibération n° 2020/55**

<b>Nombre de Membres en exercice :</b>	<b>14</b>	<b>Votes Pour :</b>	<b>14</b>
<b>Nombre de Membres présents :</b>	<b>12</b>	<b>Votes Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>14</b>	<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, dans le cadre du plan de relance, des crédits sont disponibles et qu'une demande de subvention peut être faite auprès de la préfecture.

Monsieur Le Maire propose de demander une subvention au titre de la DETR 2020 pour la rénovation du chauffage de la salle des associations sur la base du dernier devis reçu soit pour un montant de travaux de 11 450 euros HT.

Le système de pompe à chaleur Air-Air permet une montée en température rapide de la salle et est réversible pour permettre de disposer d'une salle rafraîchie pour les personnes vulnérables en cas de canicule.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal*

### **AUTORISE**

Monsieur Le Maire à demander une subvention au taux maximum à la préfecture de Loir-et-Cher dans le cadre de la DETR 2020 pour la rénovation du chauffage de la salle des associations pour un montant de travaux de 11 450 euros HT.

\*\*\*\*

### **Informations**

Monsieur Le Maire informe le conseil :

- qu'il a pris un arrêté pour la sécurisation du plan d'eau et fait mettre en place un balisage pour interdire l'accès au fond.

- de la poursuite des reprises des concessions par la commune. Monsieur Dorléans, en charge du dossier, indique qu'un affichage a été fait à l'entrée du cimetière pour expliquer la reprise de la procédure de 2009 et que les emplacements concernés ont été identifiés par un piquet. Cette procédure permettra aux familles d'être informées et de pouvoir nous communiquer de nouveaux éléments si nécessaire. L'affichage restera en place pendant un an avant que ne commence les reprises de concessions.

Si des familles se manifestent, il faut les renvoyer vers le secrétariat de mairie ou vers Monsieur Dorléans.

Monsieur Le Maire remercie les agents municipaux pour le travail accompli.

- qu'il a rencontré Monsieur Rochefort (garage Manu 4x4) pour lui demander d'évacuer les véhicules aux abords du cimetière et plus généralement sur l'espace public. Un courrier lui a été adressé pour formaliser cette demande. Monsieur Le Maire sollicite l'appui des conseillers pour traiter ce dossier.

- qu'il a reçu des plaintes de la part des parents d'élèves, de l'épicier et de plusieurs habitants concernant le nombre excessif de pigeons et les salissures engendrées. Un arrêté a été pris pour autoriser leurs destructions par 2 personnes titulaires du permis de chasse pour une durée de 3 mois.

- qu'une commande de tables et de chaises a été passée pour les enfants de l'école afin de rénover le matériel pour un montant de 1 722 € HT.

Monsieur Le Maire demande aux délégués du SIVOS si un ajustement du règlement de la garderie a été fait pour l'accueil des enfants des pompiers en cas de départ en intervention ? réponse négative. Monsieur Le Maire va contacter La Présidente.

Monsieur Le Maire informe des difficultés administratives rencontrées pour payer le sous-traitant de l'entreprise Domingues. Plusieurs jours ont été perdus par cette affaire et la situation des ouvriers était devenue critique mais le dossier est réglé depuis l'intervention du responsable départemental de la DGFIP.

Monsieur Dorléans en profite pour faire le point sur les travaux :

- Du retard sur les chantiers dû à un ralentissement de cadence général.
- Placage et isolation terminés dans le bâtiment commerce, le carrelage doit démarrer
- Les travaux de la citerne de gaz ont été suivis par Monsieur Dubreuil
- L'architecte a donné des prescriptions pour le parking provisoire
- Réseaux électriques : charcuterie 96 kva, commerce et prévôté 36 kva. Les dossiers sont bouclés et les interventions en cours de programmation.
- Réseau téléphonique : des problèmes informatiques chez orange retardent l'envoi des dossiers.

Monsieur Dubreuil fait remarquer que les maçons ont toujours été présents, Monsieur Le Maire confirme mais modère en précisant qu'ils étaient plus ou moins nombreux.

Monsieur Le Maire, pour donner suite à une demande de l'APE et la constatation d'un besoin, autorise désormais la possibilité à chaque association de la commune de faire 100 copies couleurs par an à la mairie, toujours en fournissant le papier.

Monsieur Le Maire informe le conseil qu'il faut renforcer la sécurisation l'espace autour de la chaire à l'église et charge la commission bâtiment de s'occuper du dossier pour envisager une dépose. La présence d'amiante va compliquer le chantier. Monsieur Barbox demande si les chaises de mariage ont été réparées ? Monsieur Le Maire indique que oui.

Monsieur Le Maire indique que l'hydrocurage de l'écoulement du lavoir est en attente de la venue de l'entreprise pour établir un devis. Cette entreprise doit venir, mandatée par le Conseil Départemental de Loir-et-Cher pour faire un hydrocurage au pont.

Commission Communication, Cérémonie, Culture, Sport, Évènementiel et Relations aux associations :

**Évènementiel :** Madame Barban présente le projet d'aménagement pour les illuminations de Noël avec l'acquisition de nouvelles guirlandes et de décors pour un montant de 628.25 € HT. La pose et la dépose des décors existants et nouveaux par l'entreprise en charge de la maintenance de l'éclairage public de la commune revient à 1 450 € HT. Monsieur Bigot demande si les agents techniques de la commune ne pourraient pas s'en charger ? Monsieur Le Maire indique que non, le travail avec nacelle nécessite d'avoir une habilitation qu'ils n'ont pas et cela fait travailler une entreprise locale.

Commission Enfance/Jeunesse, Social et Citoyenneté :

**Citoyenneté :** Monsieur Augu indique que la commission s'est réunie début octobre. Il a été mis par écrit ce qui semblait important aux yeux des membres de la commission. Les 2 points principaux sont :

- le conseil des sages avec des commissions identiques aux commissions communales et la présence d'un référent de cette commission à la commission communale.
- la création d'un comité de projet. Ce comité serait en charge, si une commission a un projet important et souhaite avoir l'avis de la population, d'organiser des réunions publiques, d'accompagner la commission porteuse du projet avec des techniciens, des avis d'utilisateurs ... afin de permettre aux habitants de participer aux projets de la commune. Les habitants pourront être volontaires ou éventuellement tirés au sort. Le comité de projet rendra un travail à la commission communal qui reste maître du projet. Un découpage géographique de la commune va être réalisé pour l'organisation de réunions avec les habitants.

**Social :** Les membres de la commission se sont répartis en binômes selon différents thèmes, afin de préparer les questionnaires qui seront distribués aux habitants en lien avec les partenaires sociaux extérieurs (CAF, assistantes sociales...) et ce afin de recenser les besoins dans la commune.

**Enfance/Jeunesse :** Monsieur Augu fait le point sur la réunion avec la Communauté de Commune du Val de Cher-Controis pour l'accueil de Loisirs de Vallières-les-Grandes. Madame Olivier, élue de la Communauté de Communes et Monsieur Cesario, responsable du service Enfance/Jeunesse de de la Communauté de Communes, ont dressé le bilan de du centre. La fréquentation du mercredi est un peu faible et pourrait remettre en cause son ouverture. Des projets d'activités régulières sont en cours d'élaboration par la commune et la Directrice et pourraient permettre la pérennité de l'accueil de loisirs si la fréquentation des familles devient plus régulière.

La tarification des journées pour les communes de Rilly et Mosnes (extérieures à la Communauté de communes) au même tarif que les habitants de Vallières-les-Grandes pourrait être une piste pour augmenter la fréquentation mais cela ne peut se faire que sous forme de participation des communes concernées auprès des familles. Monsieur Le Maire va rencontrer ses homologues de Rilly et Mosnes. Monsieur Bigot souligne que c'est un service public local important. Monsieur Augu remonte la demande de la Directrice de l'Accueil de Loisirs qui propose de s'installer au stade de foot. Une visite va être organisée pour vérifier la conformité des locaux, un projet de rénovation pourrait être mis en place avec des jeunes de la commune qui seraient récompensés sous forme de chèque formation (BAFA, permis...). Monsieur Dubreuil fait remarquer que si le centre ferme, cela veut dire que les enfants devront aller à Montrichard. Monsieur Le Maire répond que ce n'est pas le problème de la Communauté de Communes.



Commission Bâtiment

Monsieur Vignaud fait le point sur la réunion du 30 septembre :

- Etude de l'agenda d'accessibilité pour les ERP
- Economie d'énergie et environnement : la commune dispose d'un foncier important pour lequel il faut trouver des ressources via les locations par exemple.
- Chauffage de la salle des associations : actuellement en panne. Une étude est en cours pour la mise en place d'une Pompe à Chaleur source d'économie d'énergie (éligible aux subventions) et réversible ce qui permettrait de disposer d'une salle rafraîchie pour les personnes fragiles en cas de canicule. L'étude d'une solution classique est en cours également, plus économique à l'installation mais plus énergivore. Il faut prendre en compte la vitesse de montée en température et la possibilité de programmer des plages d'occupation régulières.
- Rénovation du logement de La Poste : étude 2020 => 70 000 euros. Une demande de subvention au titre de la DSR 2021 a été faite. Suite à la visite des locaux plusieurs décisions sont à prendre :
  - o Modification sur mur porteur
  - o Modification de l'entrée
  - o Mise en place d'une isolation intérieure
  - o Accessibilité au grenier...

Monsieur Dubreuil évoque l'ouverture du mur de l'actuelle bibliothèque.

Monsieur Bigot demande si le loyer a été défini ? Monsieur Vignaud répond que non, mais il sera en adéquation avec le prix du marché.

Monsieur Dubreuil indique que la MAM souhaite s'agrandir, une rencontre va être programmée pour évaluer le besoin. Il est remonté des visites nocturnes dans le parc commun de la salle des associations et de la location de la MAM.

Monsieur Augu demande si le chauffage avec une PAC pourrait être couplé avec le bâtiment de la MAM ? non cela poserait des problèmes de répartition des charges.

Commission Voirie, Sécurité routière :

Monsieur Le Maire présente une ébauche de programmation du mandat :

Orientation 1 : prendre soin des cheminements piétons surtout pour les enfants. ;

Orientation 2 : entretien des accès aux habitations isolées occupées à titre principales ;

Orientation 3 : entretien des voies et chemins communaux – reprendre la main sur certains chemins impraticables ou accaparés ;

Orientation 4 : étudier le transit des agriculteurs pour ne pas les léser ;

Orientation 5 : recenser les voies empruntées par les usagers occasionnels.

Orientation 2021 : Finir ce qui a été commencé : route de Pontlevoy avec le Conseil Départemental de Loir-et-Cher – Adhésion à l'Agence technique départementale (ATD41) – bandes rugueuses, busage des fossés pour les piétons, passage piétons.

Prévision 2022 : Finir la route de Mosnes et faire un cheminement piéton rue de la Sergenterie

Prévision 2023 : travailler sur l'entrée de l'école.

Monsieur Augu demande si les habitants seront informés au préalable ou sollicités ? Monsieur Le Maire répond que cela pourra être envisagé.

Monsieur Métivier informe le conseil que la commune de Mosnes souhaiterait refaire le chemin au lieu-dit « Le Buisson », chemin commun et souhaite savoir si la commune est d'accord ? Monsieur Le Maire demande communication des informations pour étudier le dossier.

Commission Affaires Générales

Monsieur Le Maire fait le point sur le dossier des chats devenus errants suite décès des propriétaires et de la déficience des héritiers. Des associations et des familles ont déjà recueillis un certain nombre de chats et Monsieur Le Maire rappelle l'obligation de la commune de stériliser et d'identifier les chats errants.

Problèmes soulevés : pression sur l'environnement (oiseaux...).

Il est proposé de faire :

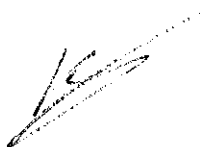
- une campagne d'information auprès de la population (rappel réglementation),
- un comptage pour évaluer les besoins,
- une campagne de stérilisation y compris en incitant les particuliers avec un tarif négocié ou une participation de la commune,
- des rencontres avec les propriétaires de « hordes » de chats avec l'accompagnement d'associations.

Monsieur Augu demande s'il faudra un vote pour entériner la commission de projets ?  
Monsieur Le Maire répond que oui.

Monsieur Dubreuil demande des précisions sur les commissions extra-communales.  
Monsieur Le Maire répond qu'il s'agit de travailler sur un projet défini et qu'il n'y aura pas de membres permanents.

Séance levée à 22h50.

**Le secrétaire**  
**Benoît BIGOT**



**Le Maire**  
**Eric LACROIX**

